

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Pascal POMMIER, Maire  
MM HERAULT, LOUVET, PETIT MMES SABOURIN,  
**FILLION** Adjoints  
MMES MARTIN, MEREL, LE BOÏTE, METAIS, NOURRY  
MM BASCHET, BERTHELOT,

**Absents excusés :** Mme FRADE donne pouvoir à M. POMMIER  
M. COTTENCIN donne pouvoir à Mme SABOURIN  
Mme LAURENT donne pouvoir à Mme MEREL  
M. BECQUET donne pouvoir à M. PETIT

**Absents :** M. BERARD, M. CRUZ

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire :** Mme FILLION Martine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 22 Février 2016

Monsieur BASCHET souhaite ajouter une précision concernant le numérique. « En effet, en 2016, Egreville n'est pas concerné par les travaux de connexion à la fibre optique mais les études pour la fibre optique jusqu'à l'habitant, Fiber To The Home, commenceront en 2017 afin d'être raccordé en 2018. Voilà aujourd'hui le calendrier prévu par le syndicat Seine-et-Marne Numérique ».

### I°/ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNE

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gérard LOUVET, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du compte administratif 2015

#### **EXPLOITATION :**

Excédent reporté 2014 : 693 185,29 €

Recettes Exercice 2015 : 1 948 291,61 €

Dépenses Exercice 2015 : 1 690 095,73 €

Résultat Exercice 2015 : 258 195,88 €

Excédent clôture 2015 : 951 381,17 €

## INVESTISSEMENT

Déficit reporté 2014 : 862 132,15 €

Recettes Exercice 2015 : 129 954,51 €

Dépenses Exercice 2015 : 326 510,30 €

Résultat exercice 2015 : - 196 555,79 €

Excédent 2015 665 576,36 €

Ce qui représente un excédent global de 1 616 957,53 €

**Le Conseil Municipal ADOpte le Compte Administratif du Budget commune pour l'année 2015 (13 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE)**

## II°/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2,

VU le code des Communes et notamment les articles R 241.1 à 4, R 241.6 à 15, R 241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Montereau Fault Yonne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Budget Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de Madame Mylène SABOURIN, Maire-Adjoint chargée des finances,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 – Budget Commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## III°/ BUDGET UNIQUE 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation du budget unique. Après avis de la commission des finances en date du 30 Mars 2016, Madame SABOURIN, Maire-adjoint chargée des finances présente le budget 2016.

Monsieur le Maire précise que la commission des finances souhaite augmenter les taux de 1% pour 2016 ce qui représente une recette supplémentaire de 9872,10 €

Madame LE BOITE précise que les bases augmentant, une hausse de 1 % se traduisant au final par une hausse de 2,21 %.

Madame METAIS, au vue du budget, n'est pas favorable à cette augmentation.

Monsieur BASCHET informe que le coût de la vie n'a pas augmenté en 2015.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes de 1 % (13 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE) et fixe comme suit le taux des taxes d'habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti :

	TAUX année n - 1	TAUX année en cours	BASES	PRODUIT
TH	18,01	18,19	2 856 000	519 506
FB	19,71	19,91	2 010 000	400 191
FNB	46,79	47,26	151 300	71 504
..			<b>TOTAL</b>	<b>991 202</b>

Madame SABOURIN présente le budget 2016.

Monsieur BASCHET informe de l'assemblée générale extraordinaire du Club Nautique et demande s'il est possible de verser au plus vite la subvention octroyée au club.

Monsieur le Maire répond qu'il était présent à l'assemblée générale et qu'il a pris en compte la demande du Club Nautique et a demandé que la Trésorerie soit interrogée.

Madame METAIS demande s'il est possible de verser une subvention un peu plus importante et peut-être sous forme d'avance remboursable.

Monsieur le Maire répond qu'Egreville a été remerciée pour les subventions versées et précise que le SIVOM a été sollicité pour une baisse de la participation demandée au Club Nautique. Par ailleurs, une souscription volontaire sous forme de don a été lancée notamment auprès des licenciés.

Madame METAIS précise qu'il s'agit de répondre à une urgence.

Monsieur le Maire précise que ce déficit est dû à une perte d'adhérents depuis 2 ans et notamment à la suite de la mise en place des rythmes scolaires.

Monsieur BASCHET précise qu'une somme aurait dû être inscrite dans la rubrique « divers » du compte 6574 (subventions).

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire procède ensuite au vote du budget.

Le budget unique de l'exercice 2016 est voté : 15 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS et 0 CONTRE et s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement	1 681 411,00 €	1 681 411,00 €
- Fonctionnement	2 629 894,53 €	2 629 894,53 €

Total	4 311 305,53 €	4 311 305,53 €
-------	----------------	----------------

#### **IV°/ AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter à la section investissement en recettes la somme de 59 031,64 € compte tenu des restes à réaliser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à une affectation de résultat au compte 1068 d'un montant de 79 250,00 €.

#### **V°/ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gérard LOUVET, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du compte administratif 2015

##### **EXPLOITATION**

Excédent reporté 2014 : 679 636,13 €

Recettes exercice 2015 : 91 916,08 €

Dépenses exercice 2015 : 42 850,16 €

Résultat exercice 2015 : 49 065,92 €

Excédent clôture 2015 : 728 702,05 €

##### **INVESTISSEMENT**

Excédent reporté 2014 : 116 324,78 €

Recettes exercice 2015 : 32 528,51 €

Dépenses exercice 2015 : 14 634,24 €

Résultat exercice 2015 : 17 894,27 €

Excédent clôture 2015 : 134 219,05 €

Ce qui représente un excédent global de 862 291,10 €

**Le Conseil Municipal ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Assainissement pour l'année 2015 ;

#### **VI°/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2,

VU le code des Communes et notamment les articles R 241.1 à 4, R 241.6 à 15, R 241.16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Montereau Fault Yonne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du service Assainissement

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

AYANT entendu l'exposé de Madame Mylène SABOURIN, Maire-Adjoint chargée des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 - Service ASSAINISSEMENT dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## VII°/ BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal

Après avis de la Commission des Finances en date du 30 Mars 2015

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Mylène SABOURIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2015 du SERVICE ASSAINISSEMENT arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 291 860,05 €	1 291 860,05 €
Fonctionnement	805 233,05 €	805 233,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 097 093,10 €</b>	<b>2 097 093,10 €</b>

- PRÉCISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

-

## VIII°/ AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal décide de procéder à aucune affectation de résultat au compte 1068.

## IX°/ AMORTISSEMENT LOGICIEL AUTOSTORE

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'amortir le logiciel AUTOSTORE (3 864,00 €) sur une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## Tour de Table

Monsieur HERAULT informe que le Cabinet LETELLIER en charge de l'élaboration du PLU va reprendre ses réunions. La prochaine réunion est fixée au lundi 11 Avril 2016. A la suite de cette réunion, la commission urbanisme sera convoquée.

Concernant la maison médicale, Monsieur le Maire précise que les médicaux et para médicaux travaillent en synergie et sont accompagnés par le Conseil Départemental. Par ailleurs, une solution provisoire a été trouvée pour accueillir les médecins et infirmières dans les locaux du Relais d'Assistante Maternelle rue des Fossés.

Madame SABOURIN remercie les membres de la commission finances qui ont travaillé sur l'élaboration du budget.

Madame SABOURIN remercie les Services Techniques pour les 3 jours de Pâques.

Madame SABOURIN informe que la commission Communication se réunira mercredi pour l'Echogrevillois.

Monsieur BASCHET demande si la commune a désigné le représentant pour le CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur BERTHELOT informe que le taux d'imposition pour les ordures ménagères ne changera pas.

Monsieur BASCHET demande qu'en cas d'impossibilité des délégués titulaires de participer aux réunions des syndicats, les délégués suppléants soient contactés afin que le quorum soit atteint.

Madame LE BOITE demande que la commission des finances soit ouverte à d'autres conseillers.

Monsieur le Maire répond que Monsieur BASCHET est dans cette commission.

Madame FILLION informe que le CCAS se réunira le jeudi 7 Avril 2016 à 18H00

Aucune remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20H25.